



PRÉVENTION DES ACCIDENTS CHEZ LE JEUNE ENFANT ET LE NOURRISSON

*(Action de prévention et d'information - non certifiante)
Ne constitue pas une formation aux premiers secours*

FORMATEUR

Formateur en prévention des risques, disposant des compétences professionnelles nécessaires à l'animation d'actions de prévention et assurant une veille réglementaire et pédagogique.

PUBLIC CIBLE

Cette action s'adresse aux parents, futurs parents, assistants maternels, professionnels, bénévoles et à toute personne souhaitant améliorer la **prévention des accidents chez le nourrisson et le jeune enfant** et savoir organiser efficacement l'alerte.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de **1 à 10 participants** par session.

PRÉREQUIS

Aucun.

ACCESSIBILITÉ - HANDICAP

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005, les conditions d'accueil et d'adaptation des personnes en situation de handicap sont étudiées au cas par cas.

Pour toute demande d'adaptation, contacter le référent handicap de l'organisme.

ORGANISATION ET MODALITÉS

Action de prévention basée sur des apports ciblés, des études de situations et des exercices de repérage des risques.

Aucun geste technique de secourisme n'est enseigné, entraîné ou évalué.

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription : par téléphone, par courrier électronique, via le site internet ou par l'intermédiaire de la structure organisatrice lorsque la session est organisée en partenariat.

Après validation de l'inscription, les modalités administratives et pratiques sont communiquées aux participants ou au donneur d'ordre.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont possibles jusqu'à la date limite fixée pour chaque session, sous réserve des places disponibles et des contraintes d'organisation.

TARIFS

Sur devis pour les actions organisées à la demande d'une structure.

Pour les inscriptions individuelles, le tarif est communiqué préalablement à l'inscription.

DURÉE

7 heures environ.

OBJECTIFS DE L’ACTION

- identifier les principaux risques d’accidents concernant le nourrisson et le jeune enfant ;
- mettre en place des mesures permettant de prévenir ces accidents ;
- sécuriser un environnement sans s’exposer à un danger ;
- reconnaître une situation nécessitant l’intervention des secours ;
- identifier les services de secours adaptés et transmettre efficacement un message d’alerte ;
- appliquer les consignes données par les services de secours dans l’attente de leur arrivée.

CADRE DE L’ACTION

Cette action porte exclusivement sur la prévention des risques et l’organisation de l’alerte. Elle ne constitue pas une action d’enseignement ou de formation aux premiers secours. Aucun geste technique relevant notamment des dispositifs GQS, PSC, PSE ou SST n’est enseigné, entraîné ou évalué.

CONTENUS INDICATIFS

- prévention des chutes, brûlures, intoxications et noyades ;
- prévention du risque d’étouffement ;
- sécurisation des espaces de vie, équipements, objets, médicaments et produits dangereux ;
- identification d’une situation nécessitant l’appel des secours ;
- numéros d’urgence et contenu d’un message d’alerte ;
- localisation, accueil et guidage des secours ;
- application des instructions données à distance par les services de secours.

MÉTHODES D’ANIMATION

- Apports théoriques ciblés
- Études de cas
- Exercices de repérage des risques
- Simulations de message d’alerte

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports visuels (vidéoprojecteur)
- Documents et illustrations de prévention
- Supports de mise en situation

VALIDATION

Une **attestation de participation** est délivrée à l’issue de l’action.

Cette attestation ne constitue ni une certification de secourisme, ni une attestation GQS, PSC, SST ou PSE et n’atteste d’aucune qualification de secouriste.

